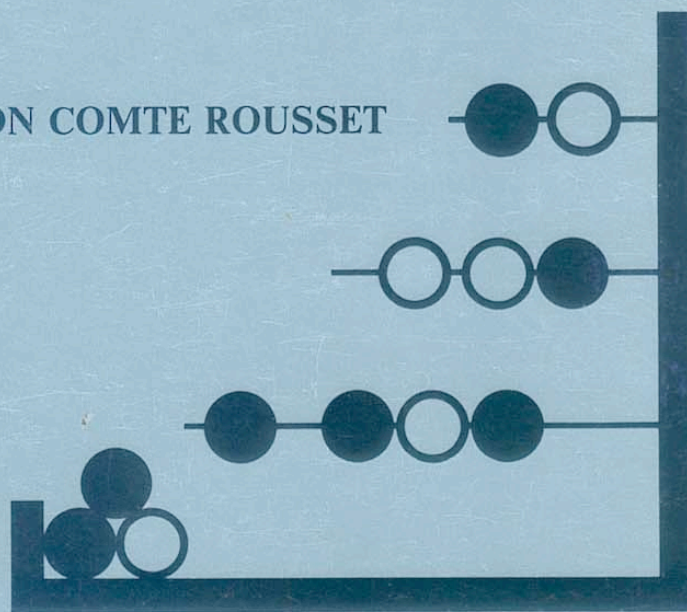


# COMPTER LES CHOMEURS ...

BESSON COMTE ROUSSET



PRESSES UNIVERSITAIRES DE LYON



**Compter les chômeurs...**



Jean-Louis BESSON  
Maurice COMTE  
Paul ROUSSET

# Compter les chômeurs...

PRESSES UNIVERSITAIRES DE LYON

Compter les chômeurs... / Jean-Louis Besson, Maurice Comte, Paul Rousset. Lyon Presses universitaires de Lyon, 1981. 396 p. ; 24 cm.

ISBN 2-7297-0093-5

Je me suis commis avec les chiffres, se dit-il. Bon, je n'entends rien aux chiffres. Mais il est évident que l'on ne doit pas leur accorder une importance trop grande. Ils ne sont en quelque sorte eux-mêmes qu'une organisation de l'Etat, créée pour l'amour de l'ordre. Personne avait-il jamais vu des chiffres ailleurs que sur le papier ? Il était exclu que l'on rencontrât dans le monde par exemple un Sept ou un Vingt-cinq. Cela n'existait pas voilà tout.

Rainer Maria Riike Les cahiers de Malte Laurids Brigge (Trad. Maurice Bets)



## SOMMAIRE



## Introduction

Un chômage massif accompagne la crise internationale actuelle et les diverses prévisions n'incitent guère à l'optimisme. Selon l'OCDE (Juillet 1980), il va se produire encore une augmentation du chômage, malgré la faiblesse de la productivité, le nombre des chômeurs passant (dans la zone de l'OCDE) de 20 millions au premier semestre 1980 à plus de 23 millions au milieu de 1981. (Perspectives Economiques, p 7)

Concernant la France, les "explorations pour 1985", bien que réalisées avant le "deuxième choc pétrolier", font état d'une augmentation annuelle de la population disponible à la recherche d'un emploi comprise entre 70 et 150 000 personnes, soit 350 à 750 000 "chômeurs" supplémentaires à l'issue de la période 1980/85 (Economie et Statistiques, Oct. 1979).

L'on parlait naguère d'un niveau de chômage maximum au-delà duquel se produiraient des "explosions sociales". L'idée demeure à l'arrière-plan des pratiques, mais ne suscite plus guère de commentaires au moment où sont crevés des plafonds qu'on aurait à peine osé envisager dans le passé. La place particulière des statistiques du chômage explique ce mutisme le nombre des "chômeurs", à force de résumer la "question sociale", a acquis un caractère éminemment stratégique. Investi de la pesanteur du fondamental, il est devenu un élément de la réalité qu'il mesure et un enjeu privilégié de l'action politique.

Combien y-a-t-il de chômeurs? Cette question, qui sera sans doute largement débattue en cette année électorale (1981), semble pouvoir recevoir de multiples réponses. A la date du dernier recensement (1<sup>o</sup> Mars 1975) , les effectifs variaient de 750 000 (population disponible à la recherche d'un emploi - PDRE selon l'enquête emploi) à 846 000 (chômage au sens de la définition du Bureau International du Travail - BIT - à l'enquête emploi), avec des intermédiaires (770 000 demandes d'emploi en fin de mois - DEFM - ou 836 000 PORE selon le recensement). Encore ne s'agit-il là que d'un inventaire très partiel figurant dans un même tableau

d'une publication de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)<sup>1</sup> (1)

Ce n'est donc pas seulement de l'ironie que l'on trouve dans ces propos d'un ancien directeur de l'INSEE

"Donnez-moi un chiffre et je vous mettrai en face une définition du chômeur" (in Brizay, 1979, 56)

En fait, IL N'Y A PAS DE CHOMEURS DANS LES STATISTIQUES DU CHOMAGE, mais une cohorte de noms et de sigles barbares, auxquels correspondent des chiffres divers. C'est que la question du "combien" de chômeurs est faussement innocente elle renvoie à d'autres qui sont les chômeurs? comment les compter et pourquoi?

Aussi, au risque de décevoir notre lecteur, nous ne chercherons pas à apporter notre pierre à la tour de Babel méthodologique du comptage des chômeurs. Plutôt que de produire une évaluation de plus, il nous a semblé beaucoup plus important de nous placer dans la position d'un utilisateur de statistiques égaré qui, animé d'un doute et d'une curiosité légitimes, cherche à se repérer en procédant à un examen préalable des conditions de production et de la validité des chiffres qu'on lui soumet. Pour cette raison, nous nous sommes limités aux documents publiés, normalement accessibles au public soucieux de précision méthodologique.

### *A la recherche des chômeurs perdus*

Comment une interrogation aussi banale, "combien y-a-t-il de chômeurs en France ?", peut-elle conduire à tant d'incertitude ? A première vue, le *qui chôme?* ne semble pas mériter examen approfondi des chômeurs, les rues en sont pleines et qui n'en connaît pas? On peut même les définir de façon simple et générale comme des personnes sans emploi et qui en voudraient un. Mieux, avec ces deux seuls critères (avoir ou non un emploi / en vouloir ou pas) il semble qu'on puisse classer de façon pertinente toute la population

---

<sup>1</sup> Economie et Statistique (E & S) N° 94, nov. 1977, p. 73. Revue mensuelle de l'INSEE d'où nous tirerons de nombreuses références. La date du 1.3.1975 offre l'avantage de fournir une mesure issue du recensement général de la population. En mars 1979, il y avait à l'enquête emploi 1.285.000 « chômeurs au sens du BIT », 1.282.000 PDRE ; les DEFM s'élevaient pour leur part à 1.322.000.

Vouloir un emploi Avoir un emploi	OUI	NON
OUI	employé à la recherche d'un autre emploi	employé
NON	chômeur	autre

Ces autres qui n'ont pas d'emploi et qui n'en cherchent pas, sont ceux que l'on appelle "inactifs". Et déjà apparaissent les conventions nécessaires à la nomenclature : on exclut de l'activité les personnes non rémunérées. Les mères de famille travaillant toute la journée à la maison avec une kyrielle d'enfants pendus à leurs jupes sont pour la statistique "inactives" et aussi "improductives". On doit considérer comme anti-social l'homme qui épouse sa cuisinière : sans diminuer son travail, il retranche son salaire du Produit National Brut et supprime son emploi. Ainsi, en France, la population active est-elle tombée de 21 millions au recensement de 1946 à 19 millions à celui de 1954 par suite de l'adoption des normes internationales excluant des actifs les aides familiaux (principalement les femmes d'agriculteurs).

Cet exemple suffit à montrer que notre grille est loin d'être assez précise. Si elle permet dans de nombreux cas d'opérer la distinction entre actifs, employés, chômeurs et inactifs, elle conduit aussi à des incertitudes. Employé vraiment, celui qui, faute de mieux, survit de quelques intérimis? Chômeur, celui qui refuse de nombreux emplois ne correspondant pas à sa qualification, ou cet enfant en quête désespérée d'argent de poche ou de quelques ressources complémentaires pour sa famille mais trop jeune pour qu'on lui offre un emploi?

Visiblement, l'application des deux critères suppose la définition préalable de l'employable. Le "pouvoir être employé" conditionne le "vouloir", ici par le biais d'un texte légal réglementant le travail des enfants, là par les lois du marché du travail. Plus généralement, "l'employable" est une notion très élastique, comme le "bon pour le service armé", qui s'étend à presque toute la population masculine en temps de guerre. Dans le temps, l'allongement de la scolarité obligatoire ou l'avancement de l'âge de la retraite accroissent le nombre d'inactifs, de fait ou par définition, et diminuent le nombre des chômeurs. Dans l'espace, la diversité des législations sociales a des effets encore plus nets puisque coexistent les bagnes pour enfants de Séoul ou Singapour et les "welfare (?) states" occidentaux.

Ainsi, l'on peut aisément convenir du rôle décisif des normes sociales dans la définition de l'employable et donc du chômeur. Il n'en reste pas moins étonnant que celui qui cherche à s'informer, même de façon sommaire et générale, sur les chômeurs et qui, de plus, se limite au cadre

social de la France d'aujourd'hui se trouve confronté à des divergences aussi patentées entre des indicateurs fréquemment et officiellement utilisés.

#### Contingences de la mesure

C'est que des principes généraux peuvent faire l'objet d'applications diverses, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre une quantification. Prenons l'exemple cité ci-dessus de l'intérimaire contraint à ce statut. Il est employable, il cherche un emploi et n'effectue qu'un travail intermittent, conçu comme moyen provisoire de survie. Il n'est pas facile de traduire l'ambiguïté de sa position et on peut être tenté de le considérer comme "actif employé" ou "chômeur", selon qu'on privilégie le critère d'emploi (il travaille) ou de recherche d'un emploi. On mesure alors des effectifs différents et les pratiques sociales peuvent s'en trouver influencées. Si les intérimaires sont "actifs employés", la nouvelle politique sociale est toute trouvée "contre le chômage, l'intérim !".

Cet exemple est caricatural, mais il souligne bien que les nécessités de la quantification conduisent à créer des distinctions plus tranchées que ne le permettrait un examen complet de la situation. Dans notre exemple, une personne ayant une position intermédiaire entre l'emploi et le chômage se trouve rejetée dans la première catégorie. Or ce type de séparation nette est caractéristique des définitions mises en place pour procéder à un dénombrement : les cases d'un tableau statistique sont des ensembles disjoints, réalisant une partition (au sens de l'algèbre des ensembles) au sein de la population considérée. Ceci ne correspond pas à une impossibilité d'utiliser des chiffres reposant sur d'autres bases (bien que les applications des ensembles flous soient encore embryonnaires) mais aux nécessités de la saisie de l'information elle-même.

En effet, tout dénombrement suppose un certain arbitraire, tant dans la détermination de la nomenclature, que pour les affectations précises qui sont réalisées (Volle, 1977, 3-23 ; Desrosières et Thévenot, 1979, 49-65). Cet arbitraire n'est pas considéré comme gênant si son influence est limitée : dans ce cas, on fait l'hypothèse que l'erreur sur l'effectif absolu a un caractère systématique (c'est un biais) et n'entache donc que faiblement les évolutions. Par contre, si pour mieux "coller" à la réalité, on fait des distinctions moins nettes, si on introduit inconsidérément le "flou", on ne peut plus admettre l'existence d'un biais les observations deviennent peu comparables, puisque affectées par des fluctuations dont on ne connaît ni le sens, ni l'amplitude. En conséquence, et sous réserve qu'il ne confine pas à l'absurde (classement de tout intérimaire comme chômeur OU actif employé), un certain arbitraire s'avère préférable, pour la mise en oeuvre d'une mesure, à un souci excessif de nuances qui conduirait à des résultats incohérents.

Il reste à limiter l'influence des "a priori", notamment par le choix d'une "bonne" définition . Or celle-ci, pour être propre à servir à un dénombrement, doit satisfaire à deux séries de contraintes contradictoires. D'un côté, elle doit rendre compte aussi fidèlement que possible de la réalité ; de l'autre, elle doit autoriser la construction d'un indicateur chiffrable. En d'autres termes, elle doit être complexe, à l'image du phénomène lui-même, et suffisamment simple pour que la quantification soit praticable et ait un sens.

Or, une définition qui privilégie le premier aspect se doit de multiplier les critères de distinction et a fortiori les sous-catégories qu'ils permettent de générer. Il risque alors d'être impossible de fournir une information de qualité à un tel degré de détail. Imaginons les résultats que l'on obtiendrait en demandant à une population de donner sa taille au centimètre près. On se trouverait face à une information *apparemment précise* (distribution au centimètre près) mais inexacte : par exemple on verrait la distorsion traditionnelle de sur-représentation des tailles dont le chiffre se termine par 0 ou 5. Une enquête identique où l'on utiliserait des tranches de 5 cm (convenablement choisies) fournirait des résultats aussi significatifs. On atteint d'ailleurs ici les limites de l'exemple : en statistique sociale, où la mesure exige des instruments bien plus complexes que la toise, un chiffre trop précis ne se révèle qu'exceptionnellement aussi exact qu'une valeur approchée et l'est souvent beaucoup moins <sup>2</sup>.

Inversement, une définition abusivement simplifiée, comme celle du "Petit Robert", qui considère comme chômeur celui "qui est sans travail", limite les ambiguïtés par l'usage d'un seul critère mais l'information obtenue n'est pas seulement grossière, elle est dépourvue de sens, car son décalage avec la réalité est tel qu'elle ne peut plus prétendre la représenter : les enfants en bas âge sont considérés comme chômeurs ! En résumé, on se trouve devant le paradoxe apparent qu'il peut exister des mesures atteignant un haut degré de détail, mais dont l'exactitude est alors suspecte, et d'autres, exactes, mais si grossières qu'elles sont vides d'information et qu'elles peuvent induire en erreur. Définir le chômeur à l'aide d'un critère unique revient à ne pas le définir, à l'amalgamer avec les inactifs. Le cerner par

---

<sup>2</sup> L'agrégation des centimètres en classes de 5 cm est en effet une opération simple. Comme tous les exemples utilisés dans cet ouvrage, celui-ci n'est destiné qu'à suggérer l'existence d'un problème, sans jamais pouvoir rendre compte de sa complexité. Notre souci didactique nous ayant conduit à user de nombreux exemples, il nous paraît indispensable de rappeler cette évidence que tout développement inconsidéré de leur logique méconnaît leur signification réelle et ne peut aboutir qu'à des absurdités.

l'application de 10 à 20 critères, c'est créer 100 à 400 sous-ensembles, multiplier les risques de contradiction ou d'incapacité à répondre pour celui qui fournit l'information.

***Si tu ne vas pas-z-au compteur, le compteur  
ira-t-à toi***

Arrivés à ce point, notre curiosité n'est-elle pas satisfaite? Si les chiffres sont le résultat d'une construction nécessitant des choix arbitraires, s'ils ne sont pas un donné immédiat, c'est le chiffre unique qui devient suspect tant peuvent différer les normes et les valeurs...

Mais cette façon de poser la pluralité des normes est abstraite : celle-ci n'est pas l'expression de "différences d'opinions", mais la manifestation de pratiques sociales. Si l'on se situe à ce niveau, le "***Qui est compté ?***" s'efface derrière le "***Qui compte?***" puisque c'est ce dernier qui fournit le référentiel. A la limite, il n'y a pas besoin de compter: dans le passé occidental, ou dans le présent des pays du Sud, il n'y a pas de chômeurs mais beaucoup de vagabonds. Staline n'a-t-il pas supprimé d'un trait de plume l'assistance aux chômeurs et... leur enregistrement?

Ces deux exemples peuvent sembler extrêmes et pourtant, comme on le verra, ils n'ont rien perdu de leur actualité. En tout cas, ils montrent bien que, même s'il y a une information, elle n'acquiert d'existence qu'à partir du moment où elle sort de son atomisation originelle par la recherche qu'en fait l'appareil statistique. L'indicateur offert à l'utilisateur est donc le produit de la RELATION existant entre le détenteur et le collecteur de l'information, relation dont la forme va largement déterminer les résultats obtenus, du point de vue quantitatif et qualitatif. Ainsi, les statistiques du chômage se divisent en deux grands types Les statistiques administratives, telles les Demandes d'Emploi en Fin de Mois (DEFM - première Partie)<sup>3</sup>, et les statistiques de saisie directe (recensement, enquête emploi - deuxième Partie)

Prenons les premières. A s'en tenir au volume de salive et d'encre qu'elles font couler, il devrait s'agir du meilleur indicateur possible. Sans conteste, les "demandes d'emploi" sont commodes, leur périodicité mensuelle les rendant aptes à l'analyse de courte période. Pourtant, un

---

<sup>3</sup> Il existe d'autres statistiques administratives que nous n'étudierons pas notamment celles des chômeurs "secourus" (ASSEDIC, UNEDIC...). Nous préférons limiter notre propos au cas exemplaire des DEFM.

examen même sommaire des conditions de leur production montre que leur qualité n'est pas à la hauteur de leur notoriété. Les DEFM proviennent des personnes sans emploi inscrites à l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), qui n'ont pu être reclassées à la fin d'un mois donné. Il est donc évident que les DEFM ne sont pas la statistique des chômeurs, mais celle des personnes ayant sollicité l'assistance d'une administration mise en place pour DES chômeurs. Certes, on ne peut qu'être séduit par la simplicité avec laquelle est établi l'indicateur : l'information se déplace avec son détenteur jusqu'au bureau du collecteur. Mais ce mouvement n'est pas spontané, il résulte de l'arsenal des moyens administratifs : ici la "persuasion" sous forme d'aide sociale ou d'allocation chômage, dans d'autres cas la coercition par convocation, injonction, obligation.

Ce cheminement centripète de l'information réduit la collecte à l'enregistrement. Il reste à savoir ce que l'on a mesuré le phénomène lui-même ou le pouvoir de coercition / attraction de l'appareil administratif? Comme ces deux ordres de résultats ne peuvent coïncider que de façon exceptionnelle, il subsiste toujours une ambiguïté fondamentale sur la signification du chiffre obtenu, quelle qu'en soit la précision apparente. C'est dire que l'examen que nous ferons de cette statistique est largement conditionné par les modalités pratiques de son existence. D'un côté, les séductions d'un indicateur mensuel, de l'autre la comparabilité des chiffres qu'il fournit. Celle-ci peut être construite c'est la "désaisonnalisation". Les scrupules méthodologiques qui accompagnent la production des valeurs corrigées des variations saisonnières (CVS) contrastent singulièrement avec la faible attention accordée à leurs fondements, à savoir les "données observées" qui sont supposées homogènes lorsqu'on parle fort impudemment de "série des DEFM".

Le recensement et l'enquête emploi procèdent d'une logique toute différente: l'objectif fixé au dénombrement n'est plus aussi étroitement lié à une action précise, le chiffre devient lui-même finalité. Dans ce cas, le questionneur se fait modeste : il ne peut plus exiger, alors même qu'il n'a rien à offrir et qu'il demande beaucoup. La lettre recommandée devient "avis de passage" fleuri ou coup de sonnette discret. L'enquêteur ne réclame plus de preuves paperassières et affiche une confiance qu'il n'a pas dans la bonne foi de celui qu'il interroge. L'inquisition bureaucratique devient confession sous le sceau du secret et de l'anonymat, avec tous les avantages qui en résultent: les langues se délient, et, loin des menaces et des séductions, les mensonges s'inutilent. Par contre, à la centralisation automatique, il faut substituer la quête systématique, aller à la multitude, ce qui représente une tâche autrement plus complexe que le comptage des fiches de demandeurs inscrits. Il faut avoir recours aux techniques d'échantillonnage, élaborer des

critères de sélection des chômeurs, mettre en oeuvre un questionnaire. L'éventail des choix s'ouvre, sans pour autant supprimer les sources d'erreur et/ou d'incertitude (2° Partie).

Si chaque type d'indicateur présente des caractères et des limites particulières, on peut se poser la question de la légitimité et de la signification de leur mise en rapport fréquemment pratiquée. La convergence quantitative des différents indicateurs récemment observée montre alors les dangers que l'abstraction du chiffre peut faire courir à la connaissance les êtres mathématiques sont situés dans un univers où ils sont homogènes et comparables entre eux. On oublie facilement que ces propriétés appartiennent aux nombres et non aux indicateurs (dont ils ne sont que les cardinaux), qui, eux, diffèrent profondément par leurs champs et leurs méthodes d'obtention (Chapitre final).